



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 121161

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'avenir de notre système de santé. L'Académie nationale de médecine a adopté en février dernier un rapport alarmiste sur l'avenir de notre système de santé. Dans ce document, les sages insistent sur l'urgence de refondre en profondeur l'ensemble de notre système de soins, pour lui permettre de faire face aux défis qui l'attendent (baisse du nombre de médecins, poursuite de la hausse des dépenses de santé, accélération des progrès techniques,...). Aujourd'hui, ni les généralistes, ni les spécialistes ne reçoivent au terme d'un cursus de huit à dix années, l'essentiel de ce qui leur est nécessaire pour remplir le rôle que l'on attend d'eux, qui préconise une réforme profonde des études médicales. Le concours de fin de première année devrait être complété par un entretien avec un jury, afin de recruter des étudiants ayant un profil moins axé sur les sciences exactes. Ensuite, il faudrait envisager un tronc commun de trois ans pour l'acquisition de connaissances médicales de base mais aussi de notions d'humanisme pour que le futur médecin soit capable d'aborder le malade comme une personne et non comme un cas. Après seulement, l'étudiant recevrait une formation en lien avec sa future activité, généraliste ou spécialisée. La formation des généralistes devrait faire un partage équitable entre l'apprentissage médical et une bonne imprégnation de la culture des sciences sociales. Le cursus des spécialistes doit, de son côté, s'adapter à l'évolution de la médecine. Les trois grandes disciplines de l'internat, biologie, médecine, chirurgie ne correspondent plus à la réalité de l'exercice de ces professions. La chirurgie générale a disparu et certaines spécialités sont devenues médico-chirurgicales ou médico-biologiques. Par ailleurs, pour la sécurité des malades, les académiciens insistent pour que les internes soient considérés pendant leurs stages comme des médecins en formation et non comme des membres actifs du service où ils sont affectés. Enfin, le nombre de praticiens formés devrait être adapté aux besoins des populations en fixant à échéance de 5 ans le nombre de médecins nécessaires par spécialité et par territoire d'exercice. Les académiciens ont insisté aussi sur la nécessité d'ouvrir le débat sur le paiement des médecins à l'acte. Ils s'inquiètent en substance du caractère inflationniste de ce mode de rémunération, mais aussi des disparités de revenus qu'il entraîne entre généralistes et spécialistes. Ces derniers sont, en effet rémunérés pour leurs actes techniques en sus de leurs consultations et sont de ce fait, bien mieux payés que les généralistes, alors que leur mode d'exercice est souvent beaucoup plus confortable. Effet pervers de cette situation, les étudiants en médecine se détournent du métier de généraliste. Pour les académiciens, il est donc urgent de rééquilibrer les revenus des médecins quel que soit leur spécialité ou leur mode d'exercice. Par ailleurs, pour maintenir un accès aux soins dans les campagnes et les banlieues, où le manque de généralistes va bientôt devenir problématique, les académiciens constatent que l'avenir sera au regroupement des professionnels du soin au sein de maisons de santé. Lors de leur présentation, ils sont aussi revenus sur la liberté d'installation des médecins à propos de laquelle il faudra, selon eux, ouvrir un véritable débat. Partant du constat que la France se caractérise par la présence d'un nombre important d'établissements trop dispersés et de trop petite taille, les auteurs du rapport préconisent de réorienter l'activité des plus petits hôpitaux vers la médecine générale et les soins de suite. Les établissements de taille moyenne constitueraient un maillage de premier niveau capable de prendre en charge les urgences médicales et chirurgicales. Dans ce schéma, les hôpitaux universitaires conserveraient leurs rôles de recours et de recherche, mais perdraient le monopole de la formation des étudiants, l'ensemble des hôpitaux, publics et privés, devant pouvoir être utilisés comme terrain de stage pour la formation pratique des étudiants. En

conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position sur les points essentiels de ce rapport.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121161

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3083